

THE
QUEBEC
GAZETTE.



NOMB. 869.
L A
GAZETTE
D E
QUEBEC.

THURSDAY, APRIL 25, 1782.

JEUDI, le 25 AVRIL, 1782.

THE ADVENTURES OF SOCIVIZCA.

(Continued from N^o 866.)

THE hour of midnight was passed, when Socivizca finding the Probatim was not returned with the lamb, went to bed, as well as the rest of the family, who soon fell into a profound sleep, but as for Socivizca, his suspicions were awake, and he could not close his eyes. "And such were my forebodings, said he, (his own words to the Emperor) as if I was at the brink of some imminent danger, that I jumped from my bed and endeavoured to light a lamp by the ashes of a fire that had been in the room, but the old man was in the plot with his son, and knowing what they expected to happen in the course of the night, had taken care to extinguish every spark." He was then convinced that some horrid conspiracy was formed against his life, and rage took possession of his soul; he fought in vain for his arms, they were concealed: he then called aloud to know if any of the family could tell him where to find them, but no one replied, except an old woman, who bid the brute lie still and not make a noise to disturb the children. Fortunately he had a flint and a knife in his pocket, with which he struck a light, and applied it to the lamp. He then repaired to the old man's bed, and asked in a severe tone of voice where they had put his arms, but the traitor to gain time, feigned to be asleep, but being compelled to answer, he pretended not to understand him, which cost him his life, for Socivizca took up a hatchet that lay by the chimney, and dispatched him. This so terrified the woman, that she instantly produced his arms, and he had no sooner got them, than he made his escape from the house, and concealed himself in some thick bushes at a small distance to wait the event. He had not been long in this situation before he heard the trampling of a great number of horses, and by the light of their torches he discovered them to be a detachment of Turkish cavalry, who dismounted, went into the house, and in a few minutes returned, seemingly much disappointed. Socivizca observed their motions when they remounted and returned by the same road; at length, having narrowly watched that not one of them remained to lay wait for him, he ventured from his hiding place and made the best of his way to Imoschi.

This double perfidy of the Probatim made such an impression upon his mind that it was never out of his thoughts, nor was he easy till he had taken a most ample and cruel revenge. As soon as he could get together seven companions on whom he could rely for their resolution, inflexibility, and attachment, he proposed to them his horrid expedition, which was to set fire to the house in the dead of night. This they effected so secretly and suddenly, that the cottage which was built with wood and thatch was in flames before any of the family perceived it, except one woman, who endeavoured to make her escape by the door, was shot through the head, Seventeen persons fell a victim to his savage vengeance; and the Turks represented this barbarous transaction in such strong terms, in a memorial against him, addressed to the Governor General of Dalmatia, that he issued a decree ordering the house of Socivizca to be razed level with the ground, and letting a price upon his head, by offering twenty sequins to any person who should kill him, and forty to those who should take him alive. Before this decree appeared, he had withdrawn himself from Imoschi, and secreted himself under different disguises, in various places, without enjoying one hour of tranquillity, from the constant exertion of his mind, to find means of avoiding a surprize.

(To be continued)

NEW-YORK, December 12.

Part of a Rebel packet intercepted in Europe.

Mr. Silas Deane's Letter to Major Benjamin Tallmage, at General

WASHINGTON'S Head-Quarters.

PARIS, 20th May, 1781.

DEAR SIR,

YOUR letter of September last did not come to hand until a few days since, its detention is to me perfectly unaccountable—You ask me what I think of our affairs and what will be the issue of them—Thinking in the manner I do, silence on the subject would be prudence, at least in me; but it would not be acting the friendly and open part towards you.—In a word, I think that our affairs were never at any period in a worse situation than at present and that the issue of the war if continued much longer, will be the ruin and slavery of our country. You may be assured that England is determined, on no consideration, nor in any circumstances whatever, to admit of our independency; that nation is neither exhausted nor dispirited, its energy, resources, and national character never appeared in a greater and more striking point of view than at this time; you are not to suppose that all the powers of Europe have deserted Great-Britain, and become indifferent to the fate of a nation which at different periods have relieved and defended most of them, when in the most imminent danger themselves; nor have you any ground to conclude, as too many rashly do, that because no power in Europe has as yet declared for England, that therefore they all (at least secretly) wish us success. There is no nation at this day in Europe, except England, in which the subjects are in reality any thing more than the property of government, for except that arbitrary and tyrannical nation of Great-Britain, they are no where intitled to any share in the legislation. The government of Holland, about which you have heard so much and know so little, is included in the above description, being an absolute aristocracy, the members of which are not chosen by the people but by those who compose the aristocracy; that government is in its nature as despotic as any in Europe, but fortunately for its subjects the genius of commerce protects them from the baneful effects of despotism; they think they are free, they have not experienced the contrary, and until lately have been happy; but is it not surprising that we should imagine, that monarchs who hold their own subjects in chains, should from motives of disinterested generosity and the love of liberty, assist a people in their revolt from a government infinitely milder than their own? A people whose first and favorite position is, that all men are by nature equal. Reflect coolly for a moment if the sounding epithets of great, good, generous, disinterested ally, pro-

LES AVENTURES DE SOCIVIZCA.

(Continuées de notre Gazette N^o 866.)

MINUIT étoit passé, lorsque Socivizca trouvant que le Probatim n'étoit pas encor revenu avec l'agneau, fut se coucher ainsi que le reste de la famille, qui bientôt s'endormit profondément, mais pour Socivizca, les soupçons le réveilloient et il ne pouvoit fermer l'œil. "Et tels étoient mes pressentimens (dit-il, à l'Empereur en ces mêmes termes) comme si j'avois été à la veille d'un grand danger, que je sautai hors de mon lit et que je tâchai d'allumer une lampe avec les cendres d'un feu que l'on avoit fait dans la chambre, mais le vieillard étoit dans le complot avec ses enfans, et sachant ce qui devoit arriver dans le cours de la nuit, ils avoient éteint tout lumiere." Il se persuada alors qu'il y avoit quelque conspiration formée contre sa vie, et il se sentit suffoqué de rage; en vain il chercha ses armes, on les avoit caché; il cria pour lors à haute voix et demanda si personne de la maison pouvoit lui dire où étoient ses armes, mais personne ne répondit excepté, une vieille femme qui lui dit de ne pas faire de bruit, crainte d'éveiller les enfans. Heureusement pour lui il avoit dans sa poche une pierre à fusil et un couteau, avec lesquels il battit du feu; il alluma ensuite la lampe, fut au lit du vieillard et lui demanda d'un ton sévère où il avoit mis ses armes, mais le traître, pour gagner du tems, feignit de dormir et Socivizca l'obligeant à la fin de répondre, il prétendit qu'il ne l'entendoit pas, ce qui lui couta la vie, parce que Socivizca prit une hache qui étoit au coin de la cheminée et le tua avec. Cette action épouvanta tellement la vieille femme, qu'elle lui remit aussitôt ses armes, et dès qu'il les eut, il s'échapa de la maison et se cacha dans des buissons épais, à une petite distance de là pour y attendre l'événement. A peine y étoit-il, qu'il entendit le bruit de plusieurs chevaux, et à la faveur de leurs torches, il vit que c'étoit un parti de cavalerie Turque, qui après être descendu de cheval se rendit à la maison, et qui revint quelques minutes après, paroissant bien affecté. Socivizca observa leurs mouvemens lorsqu'ils Turcs remonterent sur leurs chevaux et qu'ils prirent la même route; à la fin, après avoir exactement observé que personne n'étoit restée pour le guêter, il sortit de l'endroit où il s'étoit caché, et marcha le plus vite vers Imoschi.

Cette double perfidie du Probatim fit une telle impression sur son esprit, qu'il ne put jamais l'oublier et qu'il ne fut content qu'après en avoir tiré la plus ample et la plus cruelle vengeance. Dès qu'il eut trouvé sept compagnons sur la résolution, l'insensibilité et l'attachement de qui il pouvoit compter, il leur proposa cette horrible expédition, qui étoit d'aller mettre le feu à la maison pendant la nuit. Ils exécutèrent leur dessein si promptement et si secrètement, que cette maison, qui étoit bâtie en bois et en chaume, étoit en feu, avant que personne de la famille s'en fut aperçue, excepté une vieille femme qui, en tâchant de se sauver par la porte, reçut une balie à la tête. Dix-sept personnes furent les victimes de cette vengeance sauvage; et les Turcs représentèrent cette conduite barbare en des termes si forts dans un mémoire contre lui adressé au Gouverneur de Dalmatie, que ce dernier ordonna, que la maison de Socivizca seroit razée, et qu'il mit un prix sur sa tête en offrant vingt sequins à quiconque le tueroit et quarante à ceux qui le prendroient en vie. Avant la publication de ce décret, il s'étoit déjà retiré d'Imoschi, et s'étoit caché en différens endroits sous plusieurs déguisemens, sans jouir d'un moment de tranquillité, par l'occupation et l'attention constantes de son esprit à trouver des moyens d'éviter une surprize.

(A Continuer.)

NOUVELLE-YORK, le 12 Decembre.

Partie d'un Paquet Rebel intercepté en Europe.

Lettre de Mr. Silas Deane au Major Benjamin Tallmage, au Quartiers-généraux

au General WASHINGTON.

PARIS, le 20 MAI, 1781.

MON CHER MONSIEUR,

VOTRE lettre du mois de Septembre dernier ne m'est parvenue que depuis quelques jours.—J'ignore absolument les raisons de sa détention.—Vous me demandez ce que je pense de nos affaires, et quelle en sera l'issue.—Suivant ma façon de penser, le silence sur un pareil sujet seroit, surtout dans moi, le parti le plus prudent; mais ce ne seroit pas agir ouvertement et en ami avec vous.—En un mot, je crois que nos affaires n'ont jamais été dans une plus mauvaise situation qu'à présent, et que l'issue de la guerre, si toutefois elle est continuée plus longtems, sera la ruine et l'esclavage de notre pays. Vous pouvez être assuré que l'Angleterre est déterminée à n'admettre jamais, par aucune considération, ni dans aucune circonstance que ce puisse être, notre indépendance; cette nation n'est ni épuisée, ni découragée; jamais sa force, ses ressources et son caractère national n'ont paru sous un point de vue plus frappant qu'à présent; vous ne devez pas supposer que toutes les puissances de l'Europe ont abandonné la Grande Bretagne, et qu'elles sont devenues indifférentes au sort d'une nation qui en différens tems en a relevé et défendu la plupart, lorsqu'elles étoient elles-mêmes en danger éminent; et vous n'avez aucune raison de conclure, comme tant d'autres le font témérairement, que parce qu'il n'y a encor aucune puissance en Europe qui se soit déclarée pour l'Angleterre, que toutes ensemble souhaitent (au moins en secret) que nous réussissions. Il n'y a aucune nation aujourd'hui en Europe, excepté l'Angleterre, qui ne soit réellement autre chose que la propriété du gouvernement, parce qu'excepté cette nation arbitraire et tyrannique de la Grande Bretagne, les peuples n'ont aucune part dans la législation. Le gouvernement de Hollande, dont vous avez tant de fois entendu parler, et que vous connoissez si peu, est inclus dans la description ci-dessus, puisqu'il est aristocratique; les membres de ce gouvernement ne sont pas élus par le peuple, mais par ceux qui composent l'aristocratie; ce gouvernement dans le fonds est aussi despotique qu'aucun en Europe, mais heureusement pour ses sujets, le génie du commerce les protège des effets destructifs du despotisme; ils se croient libres, ils n'ont pas encor éprouvé le contraire, et ils ont été heureux jusqu'à dernièrement; mais n'est-il pas surprenant que nous puissions imaginer que les monarches, qui tiennent leurs propres sujets dans les fers, veuillent, par des motifs d'une générosité désintéressée et d'un amour pour la liberté, soutenir un peuple dans sa revolte contre un gouvernement infiniment plus doux que le leur propre? Un

factor of the liberties of mankind, &c. will permit you, and then answer me: Few nations ever engaged in war but from motives of ambition, interest or revenge, the latter is notoriously the sole motive in Spain, for the present her interest is incompatible with our independency, in every point in which it can be viewed. Spain is sensible of this, and therefore will not acknowledge us: Can it be believed that an arbitrary, despotic and jealous monarchy can wish to see a mighty empire of confederated republics, whose religion, genius, and form of government are directly the reverse to, and naturally at war with, theirs established in the neighbourhood of all its treasures? At the doors of its unarmed, and enervated colonies? But Holland is also at war with England! rather say that England is at war with Holland, for the latter has not as yet made a single reprisal. But if the States of Holland enter seriously into the war, they will not do, it on our account nor will they take any part in our affairs; they have told Mr. Adams so, in plain but modest terms repeatedly: They are not so much interested against our independency as Spain; but they are far from being interested to have it established, every other power to the North are interested in a greater or less degree against us, the natural produce of their country being the same as ours. As to those to the South they must naturally be indifferent to our fate, except Portugal, which is essentially affected by what affects England, and is of course as great an enemy to our independency as England can be; but the Southern powers, Spain excepted, are of very little importance in the present subject. If I were to hazard a conjecture it would be that the Emperor of Germany and Emperors of Russia will ultimately take part with England and decide the contest, and that the terms of peace will finally be dictated by them. If we continue to reject all overtures, until such an event arrives, unconditional submission will be our fate; but if those and all the other powers in Europe, remain peaceable spectators of the war, it does not follow that Great-Britain must fall, her naval power and resources are equal to those of all her enemies, and the war being solely maritime, the event must be uncertain. Great-Britain is undoubtedly able to support the war for several years to come, and she is at all events resolved to hazard every thing sooner than yield to our independency; but suppose the war continued for two years longer, and suppose at that period, the resources and maritime power of Great-Britain exhausted and broken, her credit lost, and general bankruptcy and despair throughout her dominions, and finding no friend to interfere, that she is obliged to receive the law from her enemies. This may afford a triumph for us for a moment, before our resentment have time to cool, but when we have laid down our arms and become cool enough to look round and examine our situation, we shall find that we have purchased this triumph at the price of the peace, safety and liberty of our country, we shall by that time find our country exhausted and ravaged, an immense national debt on us and the expences of our civil government, and public departments, so greatly increased, that the burthen of the whole will be unupportable.—The war has already cost us more than thirty millions sterling, if justice were to be done to every one; and though by the breach of public faith, and the highest act of national injustice and despotism ever known, it is liquidated at much less, yet two years continuance of the war, will leave us near that sum in debt, the new established government will cost us, ten times more than the old ever did; we now expend near 20,000,000 sterling annually, on foreign embassies and agencies, at the peace these establishments must be enlarged, as well as the expence; Congress must be supported in a certain dignity, Boards of Treasury, of Marine, of Commerce, &c. must be established with salaries, sufficient to induce men of abilities to serve; Consuls in the different foreign ports must be appointed, a marine force must be kept up to a certain degree, or our flag will not be respected, nor our commerce protected in any part of the world. In short, from the best calculations I can make, the expences of our public government will greatly exceed 100,000,000 sterling annually, independent of the expences of the government of each particular State, which will necessarily be increased, and if justice be done our officers and soldiers in their half pay, the expences of our new public government only, will be at least 300,000,000 sterling annually. The proportion of the public debt to Connecticut, supposing that State to share one equal thirteenth of the whole, will exceed two millions sterling; that state is the best able to pay taxes of any in the confederation; will it be able to pay the interest only of such a sum, and its proportion of the public current expences, in addition to those of their private government? You know it is impossible.—Will the States when peace leaves local prejudices, antient jealousies, and every other seed of contention at liberty to spring up and operate, will they agree in the partition of their public debts and expences, in the share of vacant lands, of emoluments, and offices; in short, will they agree in any thing, will the honest Farmers in Connecticut be contented to find, that after they have suffered so much in a war, professedly undertaken to free them from taxes, and impositions, that their lands have become mortgaged nearly to their value? Will not discontent prevail universally in the States, between each other, and among the individuals of each, and will the democratic system we have adopted, have sufficient energy to govern so extensive a continent, uneasy and convulsed in every part? Will it be able to prevent universal anarchy, the natural child of democracy in every age and nation of the world? If ever a state was calculated for democracy, it must have been Connecticut; and equality of fortune, the influence of religious sentiments, sober, virtuous and frugal manners with the small extent of territory, were all in our favour; and we and our ancestors were happy under an apparent democracy—I say apparent, for we always beheld and acknowledged a supreme power at a distance, and complied with its requisitions, but the case will be materially different in future, if independency is established at the peace; besides, are our manners the same as formerly? Have they been changed for the better or worse? If civil feuds and anarchy prevail, we shall lie at the mercy of any power that may be disposed to interfere, it is next to impossible but that they will prevail, and I leave you to reflect on the consequences; but if France and Spain succeed with our assistance in ruining Great-Britain, if they dictate the law to us also? They certainly will, it is not in the nature of a despotic victorious power to do otherwise; and if they dictate the severest conditions, to whom have we to apply?—No power on earth will be left to take our part, no one whom either affection or interest will induce to interfere; that great nation from whom we have so often boasted of our descent, that nation which has so often unlocked its treasures, though strangers to her, will not be able to reach a helping hand to her descendants in distress; she may afford us her unavailing pity, or offer feeble entreaties on our behalf, but we have no reason to expect either; I view our situation as with Sylla on the one hand and Charibdis on the other, and our pilots drunk with the intoxicating ideas of independent sovereignty, madly pushing us into that vortex, in which our peace, liberty and safety will be swallowed up and lost for ever; if you ask me what is to be done, I say make peace immediately on the best terms you can, the present moment is a favourable one, we are now of more weight in the scale, than we can possibly be in a general treaty, at the close of the war we may then find ourselves light as the dust of the balance, at best but a mere article to be set off to either side, on a general settlement of accounts. Mr. Sebor will write to you by this conveyance, and I leave him to inform you of Simonet's villainy and imposture in the bill which he sold you, as well as of other private matters, for I am heartily tired, and my spirits are too low to attempt a more cheerful subject at present, wishing you success and happiness.

I am, with sincere esteem and friendship, my Dear Sir, your most obedient, and very humble Servant,

Major Benj. Tallmage, at General Washington's Head-Quarters.

SHERBOURN, August 13.

Extract of a letter from a Correspondent in London, received by the express dated Saturday evening.

"This afternoon advice was received at the India House, with the important intelligence that Sir Eyre Coote has had a desperate engagement with Hyder Ally, and totally defeated him and made peace with the Mahrottas.

For the QUEBEC GAZETTE.

IT may not be unworthy of remark, that whilst the more intelligent statesmen are busied in predicting the fall of nations, and the vast similarity between the state of Britain and Carthage, a remote province of the Empire has exhibited an Entertainment, the expence, profusion and elegance of which may vie with the most celebrated repasts of Appicius.

On the 18th was given a Conversation by the harmonious conjunction of Civil and Military.

The dancing commenced at eight, after the necessary prelude of Tea and Coffee, and was continued with that gaiety and apparent satisfaction, the ever concomitant attendant of the amusements and diversions of this Metropolis.

peuple dont le premier et le favori principe est, que tous les hommes sont égaux par leur nature. Réfléchissez pour un moment de sang froid, si toutefois les épithètes honorables d'Allié Grand, Bon, Généreux, Démentéressé, de Protecteur des libertés du genre humain, &c. vous le permettent, et répondez-moi! peu de nations ne se font jamais engagées dans une guerre, que par des motifs d'ambition, d'intérêt ou de vengeance; et ce dernier motif est le seul qu'a l'Espagne, parce que son intérêt à présent est incompatible, de quel côté qu'on l'envisage, avec son indépendance. L'Espagne sent bien ceci, aussi ne nous reconnoit-elle jamais. Peut-on croire qu'un monarque arbitraire, despotique et jaloux, puisse désirer voir un puissant empire de Républiques confédérées, dont la religion, le génie et la forme de gouvernement sont si directement opposés aux siens, et qui doivent être naturellement en guerre avec celles qui sont établies dans le voisinage de ses trésors? Aux portes de ses Colonies déformées et énuervées? Mais la Hollande, direz vous, est aussi en guerre avec l'Angleterre! Dites plutôt, que l'Angleterre est en guerre avec la Hollande, puisque cette dernière n'a pas encore fait la moindre représaille, mais si les Etats de Hollande entrent réellement en guerre, ils ne la feront point rapport à nous, et ils ne voudront jamais prendre la moindre part dans nos affaires; c'est ce qu'ils ont toujours dit à Mr. Adams en termes clairs, mais décents: ils ne sont pas seulement intéressés contre notre indépendance, comme l'Espagne; mais ils sont encore bien éloignés d'être intéressés à la voir établie; toutes les autres puissances du Nord sont plus ou moins intéressées contre nous, parce que les productions naturelles de leur pays sont les mêmes que celles du nôtre. Quant à celles du Sud, elles doivent être naturellement indifférentes à notre sort, excepté le Portugal qui est essentiellement affecté de tout ce qui regarde l'Angleterre, et qui est un aussi grand ennemi de notre indépendance, que l'Angleterre la peut être; mais les puissances du Sud, excepté l'Espagne, sont de très peu d'importance pour ce sujet. Si je hazardois une conjecture, ce seroit que l'Empereur d'Allemagne et l'Impératrice de Russie se joindront en dernier lieu à l'Angleterre, et qu'ils décideront la querelle et dicteront les conditions de la paix. Si nous continuons de rejeter toutes propositions, jusqu'à ce qu'un tel événement arrive, nous serons obligés de nous soumettre et de nous rendre à discrétion; mais si ces puissances, ainsi que toutes les autres en Europe restent tranquilles spectatrices de la guerre, il ne s'en suit pas que la Grande-Bretagne doit tomber; sa force et ses ressources sur mer sont égales à celles de ses ennemis, et la guerre étant seulement maritime, l'événement en doit être incertain; la Grande-Bretagne est indubitablement en état de supporter la guerre pendant encore plusieurs années, et elle est déterminée, à tout événement, de tout hazarder, plutôt que d'acquiescer à notre indépendance; mais supposons que la guerre continue deux années de plus, et supposons dans ce tems là, les ressources et la puissance maritime de la Grande-Bretagne épuisées et détruites, son crédit perdu, une banqueroute et un désespoir général dans tous les domaines, et que n'ayant aucun ai intermédiaire, elle soit obligée de recevoir la loi de ses ennemis, et que n'ayant aucun ai intermédiaire, elle soit obligée de recevoir la loi de ses ennemis, Ceci pourra être pour nous un triomphe d'un moment, dans le tems que notre ressentiment sera encore tout bouillant; mais lorsque nous aurons mis bas les armes et que nous serons assez de sang froid pour regarder autour de nous et examiner notre situation, nous trouverons que nous avons acheté ce triomphe aux dépens de la paix, de la conservation et de la liberté de notre pays; nous verrons alors notre pays ruiné et ravagé, une dette nationale considérable sur nos bras et les dépenses de notre gouvernement civil et des départements publics, augmentés au point que la charge du tout nous paroitra insupportable.—La guerre nous a déjà plus coûté de trente millions sterling, si l'on rendoit justice à chaque individu, et quoiqu'en infraction de la foi publique et par le plus grand acte de l'injustice de la nation et du despotisme le plus éclatant, on ait liquidé cette dépense à moins, malgré tout, la guerre prolongée à deux ans de plus nous laissera cette somme de bien près en dette; la guerre prolongée à deux ans de plus nous coûtera dix fois plus que l'ancien: nous dépensons actuellement près de 200,000,000 sterling par an, pour les agents et les ambassadeurs étrangers; si le nouveau gouvernement établi nous coûtera dix fois plus que l'ancien: il faudra soutenir le Congrès dans une certaine dignité; il faudra donner des salaires aux assemblées du trésor, de la marine, du commerce, &c. suffisants pour engager les personnes capables à y entrer; il faudra nommer des Consuls dans les différents ports étrangers; il faudra tenir une force maritime, sans quoi notre pavillon ne sera pas respecté, et notre commerce ne sera protégé dans aucune partie du monde. En un mot, suivant les meilleurs calculs que je puisse faire, les dépenses de notre gouvernement public monteront à plus de 300,000,000 sterling par an, sans compter les dépenses du gouvernement de chaque Etat particulier, qu'il faudra augmenter de toute nécessité, et si l'on rend justice à nos officiers et à nos soldats dans leur demie-paie, les dépenses seules de notre gouvernement public iront à moins de 300,000,000 sterling par an. La proportion de la dette publique pour Connecticut, en supposant que la part de cet Etat est la treizième partie du tout, excédera deux millions sterling; cet Etat, quoique le plus en état de tous ceux dans la confédération, de payer ses taxes, pourra-t-il seulement payer l'intérêt d'une pareille somme avec la proportion dans le courant des dépenses publiques, en augmentation à celles de son gouvernement particulier? Vous savez que c'est impossible.—Les Etats voudront-ils, lorsque la paix donnera la liberté aux préjugés du lieu, aux anciennes jalousses, et aux autres semences de querelle, de se répandre et d'opérer, consentir, dans la répartition de leurs dépenses et de leurs dettes publiques, à supporter leur part des terres vacantes, ainsi que des emoluments et des offices, en un mot, voudront-ils consentir à tout; les honnêtes fermiers dans Connecticut feront-ils contents de voir, qu'après avoir souffert si longtemps dans une guerre que l'on avoit entrepris pour les délivrer des taxes et des impositions, leurs terres seront hypothéquées à près de leur valeur? Ne prévaudra-t-il pas alors un mécontentement général dans tous les Etats, entre l'un et l'autre, et parmi les individus de chacun, et le système démocratique que nous avons adopté, aura-t-il assez de force pour gouverner un continent si étendu, troublé et bouleversé dans chacune de ses parties? Sera-t-il capable de prévenir l'anarchie universelle, enfant de la démocratie, dans tous les âges et chez toutes les nations de l'univers? Si jamais il y a eu un état calculé pour la démocratie, ça été Connecticut; une égalité de fortunes, l'influence des sentiments de religion, des manières sobres, vertueuses et frugales, avec un petit territoire, tout étoit en notre faveur; et nous avons été, nous et nos ancêtres, heureux sous une apparente démocratie.—Je dis apparente, parce que nous avons toujours reconnu une suprême puissance éloignée, et que nous nous sommes conformés à ses demandes; mais le cas sera tout différent à l'avenir, si l'Indépendance est établie à la paix, d'ailleurs nos mœurs sont-elles comme ci-devant? Ont-elles changé pour le mieux ou le pis? Si les désunions civiles et l'anarchie prévalent, nous serons à la merci de la première puissance qui voudra se rendre intermédiaire; il est presque impossible qu'ils ne prévalent pas, et je vous laisse à réfléchir sur ces conséquences; mais si la France et l'Espagne résistent avec notre secours à ruiner la Grande-Bretagne, et si ils nous disent aussi la loi? Ils le feront certainement et il n'est pas de la nature d'un pouvoir despotique victorieux d'agir autrement; et si ils nous disent les conditions les plus sévères, à qui aurons nous recours?—Pas une puissance sur la terre ne voudra prendre notre parti, personne ne sera ni assez affectionné ni assez intéressé pour s'y opposer; cette grande nation dont nous nous sommes tant de fois glorifiés de descendre, cette nation qui a si souvent ouvert ses trésors et répandu le meilleur de son sang dans la défense des droits et de la liberté des autres nations, quoiqu'elles lui fussent étrangères, ne sera plus en état de tendre une main secourable à ses descendants qu'elle verra dans la détresse; elle peut nous accorder sa pitié inutile, ou offrir pour nous ses foibles prières, mais nous n'avons aucune raison d'attendre ni l'une ni l'autre; je considère notre situation comme si nous avions l'écueil de Sylla d'un côté et celui de Charibde de l'autre, et comme si notre pilote ivre, le repaissant d'idées d'une souveraineté indépendante, nous jettoit follement dans l'abîme où s'engloutiroit pour jamais notre paix, notre liberté et notre conservation. Si vous me demandez ce que l'on doit faire, je vous répondrai de faire la paix immédiatement aux meilleures conditions que vous pourrez; le moment actuel est favorable; nous avons aujourd'hui plus de poids dans la balance que nous n'en aurons probablement jamais; dans un traité universel, à la clôture de la guerre, nous pouvons nous trouver aussi légers que la poussière de la balance, tout au plus, comme un simple article que l'on pourra donner à l'un ou l'autre côté, dans un arrangement général des comptes; Mr. Sebor vous écrira par cette occasion, et je lui laisse à vous informer de la bassesse et de l'imposture de Simonet dans le billet qu'il vous a vendu, ainsi que d'autres sujets particuliers, par ce que je suis réellement harrassé et que je suis trop mélancolique pour écrire à présent sur un sujet plus généralement heureux et du bonheur, et suis, avec une estime et une amitié sincères,

Mon cher MONSIEUR,
Votre très obéissant et très humble serviteur,
S. DEANE.

Au Major Benjamin Tallmage, aux Quartiers-généraux du Général Washington.

SHERBOURN, le 13 Août.

Extrait d'une lettre d'un correspondant à Londres, reçue par l'express, datée le Samedi au soir.

"Cette après midi l'on a reçu avis à la maison de la Compagnie des Indes de l'importante nouvelle, que le Chevalier Eyre Coote avoit eu un engagement opiniâtre avec Hyder Ally; qu'il l'avoit défait entièrement, et qu'il l'avoit fait la paix avec les Mahrottas."

But, it was reserved for the masterly skill of a *Dillon*, to blaze upon the Company; at twelve o'clock, in all the glory of Soups, Turkeys, Wax-candles and Blanc Mangé.
Ease, regularity, disposition in the supper and attendance must ever distinguish his Character, whilst the *Conversations* has any claim to the remembrance of the Citizens of Québec; and it is not doubted will endear to the original promoters a species of amusement, that has so happily mark'd the winter of 1781-2 with urbanity, conviviality and Mirth.
Violent fluctuations in the funds all the preceding week.
A new Essay on calculation, and the secret of hedging betts with adrefs, to be had at the Printer's.

ADVERTISEMENTS.

Québec, April 24th, 1782.

THE public is hereby advertised that a Session of the Court of King's Bench will be held at the Sessions-house in this City on Tuesday the seventh day of May next, at eleven o'clock in the forenoon, of which all Magistrates and Peace-officers throughout the District of Québec are required to take notice and give their attendance accordingly.

J. A. SHEPHERD, Sheriff.

Québec, le 24 Avril, 1782.

LE public est averti par ces présentes qu'il se tiendra une séance de la Cour du Banc du Roi à la Chambre des séances dans cette ville, Mardi le septième jour de Mai prochain, à onze heures du matin, et tous les magistrats et les officiers de la paix dans tout le district de Québec sont requis d'en prendre connoissance et de s'y trouver.

J. A. SHEPHERD, Sheriff.

WHEREAS it has been heretofore understood that the ancient usages in this country before the conquest, authorised the proprietors of Horses and horn'd Cattle to turn them loose in the country and allow them to range at pleasure, in the Spring before seed time, and in the Autumn after Michaelmas, inasmuch that the Subscriber has had frequently his enclosures laid open in those Seasons and Horses and Cattle turn'd into his fields; In order to prevent such abuses for the future, I do hereby give publick notice that no such custom prevail'd here before the conquest of this country, that on the contrary there exists several Ordinances of the Intendants of this province, which till repealed make part of its Laws, prohibiting a usage so repugnant to the ideas of a civilized people and so discouraging to agriculture; and I do hereby declare to all concerned that I will impound and exact to the utmost of what the Law allows for such Horses and Cattle as I shall find trespassing on my grounds during those seasons, as well as at other times; and I do also hereby give notice that I will prosecute to the utmost rigour of the Law all such fowlers and others which are found climbing my fences and passing through my meadows.

H. CALDWELL.

N. B. The well inclosed and well-watered pastures of Sans-bruit will be opened for Grazing on Monday the 6th of May. Application to be made to the farmer there; Horses at 2/6, Bullocks or Cows at two shillings per week, and colts and young Cattle in proportion. The land will not be over-stocked; and no Stone-horses will be received without their shoes are taken off; when they will be put into an inclosure by themselves; nor will vicious Bullocks be kept when they are found out to be such.

COMME l'on a crû jusqu'à présent que les anciens usages de ce païs avant la conquête autorisoient les propriétaires des chevaux et des bêtes à cornes de les laisser libres dans la campagne et de les laisser courir où bon leur sembler, le printemps avant les semences et l'automne après la St. Michel, en sorte que le souffigné a eu souvent des clôtures ouvertes et brisées dans ces saisons, et que les chevaux et animaux sont venus dans ses prairies; afin de prévenir tels abus à l'avenir, j'avertis par ces présentes le public, qu'un tel usage n'a jamais été en force avant la conquête de ce païs, qu'il existe au contraire plusieurs ordonnances des Intendants de cette province qui sont encor aujourd'hui partie des loix de cette Colonie, qui défendent un usage aussi répugnant aux idées d'un peuple policé et si contraire à l'agriculture; et je déclare par ces présentes à tous ceux qui peuvent y être concernés, que j'emprisonnerai et je ferai paier autant que la loi le permettra, pour tels chevaux et bêtes à cornes que je trouverai sur mes terres pendant ces saisons ainsi que dans tous autres tems; et j'avertis aussi par ces présentes que je poursuivrai suivant toute la rigueur de la loi tous chasseurs que l'on trouvera sauter les clôtures et passer mes prairies.

H. CALDWELL.

N. B. L'on ouvrira les champs de Sansbruit bien clos et bien fournis d'eau pour servir de pâturages, Lundi le 6 Mai, et l'on s'adressera à cet effet au Fermier; le prix des chevaux est à 2/6, celui des bœufs et des vaches à deux shillings par semaines; celui des poulins et des jeunes bestiaux en proportion. L'on n'en prendra pas plus que la terre n'en pourra nourrir; l'on ne recevra aucuns chevaux entiers, qu'ils ne soient déferrés et on les mettra tous ensemble; on ne prendra aucuns bœufs malins, et on les renverra lorsqu'on les aura trouvés tels.

THE Subscribers, from repeated efforts, have endeavoured to settle in an amicable manner with many indebted to the estate of the late Dr. SALMON, but finding that they have abused such indulgence, take this last method of informing them that all accounts that may remain unsettled after the first of June next will be put into a Lawyer's hands to be sued for.

JOHN LYND,
MILES PRENTIES, } Executors.

Québec, April 25, 1782.

TWO hundred Bundles of good HAY to be Sold cheap. Enquire of the Printer.

To be SOLD by AUCTION,

In the house of the Widow of Claude Morin, in the Street Sous-le-fort, on Monday the 29th of April instant, at 2 o'clock in the afternoon,

THE household furniture, plate and effects, together with the sloop Brilliant, of about 70 tons burthen, with all her rigging and tackle, now lying in the Cul-de-sac of Québec.

All those who may be indebted to the late Mr. Claude Morin are required to settle the same with his Widow before the tenth of May next; and those to whom he may be indebted are requested to make the same known before the said time to said Widow Morin or the under-written Advocate, in order for to come to a final settlement of the said Mr. Claude Morin's estate.

A. PANET

Québec, April 23, 1782

Pour la GAZETTE de QUÉBEC.

IL n'est peut-être pas indifférent de remarquer que tandis que les politiques les plus profonds sont occupés à prédire la chute des nations, et la grande ressemblance qu'il y a entre la Grande-Bretagne et Cartage, il s'est donnée une fête dans une province éloignée de l'Empire, dont la dépense, la profusion et l'élégance peuvent aller de pair avec les repas les plus célèbres d'Appicius. Le 18 il a été donné une Conversation par la jonction harmonieuse du civil et du militaire. La dance a commencé à huit heures, après le prélude nécessaire du thé et du café, et a continué avec cette gaieté et cette satisfaction extérieures, fidèles compagnes des amusemens et des plaisirs de cette métropole.

Mais il étoit réservé au profond savoir d'un *Dillon*, de jeter un nouveau lustre sur la compagnie à minuit dans toute la gloire des soupes, des dîners, des bougies et du blanc manger.

L'aisance, la régularité, la disposition et l'exactitude dans le souper doivent à jamais distinguer son caractère, tant que les Citoyens de Québec conserveront le moindre souvenir de la Conversation, et l'on ne doute pas que les premiers promoteurs n'aient pour agréable une espee d'amusement qui a si heureusement caractérisé l'hiver 1781-2 d'urbanité, de société et de joie.

JACK PUDDING.

Il y a eu de grands changemens dans les actions toute la semaine précédente.

L'on peut avoir chez l'Imprimeur un nouvel essai sur le calcul et le secret de parier adroitement pour et contre.

AVERTISSEMENTS.

A VENDRE de Gré à Gré,

UNE terre de six arpens de front sur trente arpens de profondeur; aiant une maison, une grange et une étable dessus construites; la dite terre est située sur le fleuve St. Laurent, dans la paroisse de Vercheres, district de Montréal, à environ trois quarts de lieue plus basse que l'Eglise de la dite paroisse et à environ le tiers de sa superficie en valeur.

Une autre terre en brülés et bois de bout, à environ une lieue du fleuve St. Laurent, dans la profondeur de la paroisse de Contrecoeur, district de Montréal, de trois arpens et huit perches et demie de front sur quarante-deux arpens de profondeur.

Pour plus amples informations il faut s'adresser au propriétaire Mr. LOUIS MARCHAND, Négociant dans la dite paroisse, ou à son fils, Négociant à Québec.

N. B. Le dit Sieur Louis Marchand a à Vercheres une partie d'assortiment de marchandises sèches propre pour le commerce de la campagne, dont il disposera à des prix raisonnables.

To be SOLD by PRIVATE SALE,

A Lot of ground of six acres in the front by thirty acres in the depth, with a house, barn and stables thereon erected; the said lot being on the River St. Lawrence, in the parish of Vercheres, in the district of Montreal, within about three quarters of a league below the Church of said parish, and has about one third of its contents arable land.

Another lot of ground, part of which may be soon made fit for the plough, at about one league from the River St. Lawrence, on the back of the parish of Contrecoeur in the district of Montreal, of three acres and eight poles and a half in the front and forty-two acres in the depth.

For further particulars apply to the owner Mr. Lewis Marchand, Merchant in the said parish of Vercheres, or to his Son Merchant in Québec.

N. B. The said Mr. Lewis Marchand has also for sale at the said parish, part of an assortment of dry-goods fit for the Country trade, which he will dispose of on very reasonable terms.

A VENDRE par ENCAN,

En la Maison de la Dame veuve Claude Morin à Québec, rue Sous-le-fort, Lundi 29 Avril présent mois, 2 heures après midi,

LES meubles de menage, argenterie et effets, avec le bateau le Brillant; d'environ 70 tonneaux, avec tous ses agrés et appareils, en hivernement au Cul-de-sac à Québec.

Tous ceux qui doivent au dit feu Sieur Claude Morin sont requis de venir régler et paier à sa veuve avant le dix de Mai prochain; et ceux à qui le dit Sieur Morin devoit de remettre leurs comptes avant le même tems à la dite Dame veuve Morin ou à l'Avocat souffigné, afin de parvenir à liquider entièrement la succession du dit feu Sieur Claude Morin.

Québec, 23 Avril, 1782.

A. PANET.

LES souffignés ont faits à différentes fois tous leurs efforts pour arranger et finir à l'amiable avec ceux qui doivent à la succession du feu Docteur SALMON, mais comme ils voient qu'on abusé de leur indulgence, ils recourent à ce dernier moien pour prévenir que tous les comptes qui ne seront pas paies avant le premier Juin prochain, seront mis entre les mains d'un Avocat pour être poursuivis.

Québec, le 25 Avril, 1782.

JOHN LYND,
MILES PRENTIES, } Exécuteurs.

WILLIAM GILL, marin de Québec, avertit le public que par contrat passé devant Me. PANET, Notaire, il a acheté de Jean Baptiste Magnan, Ecuyer, et de Marie Louise Pagé Quély, veuve de Monsieur Décharney, Seigneur de Kamouraska, un emplacement situé dans la rue St. Pierre à la Basse-ville, vis-à-vis Madame Fortier.

Ceux qui ont quelque prétentions sur le dit emplacement par titre ou autrement, sont requis d'en avertir le dit Me. PANET à son bureau le ou avant le premier jour de Mai prochain, passé lequel tems le souffigné se prévendra du présent avertissement contre tous ceux qui auront négligé de produire leurs prétentions dans le dit tems.

Québec, le 5 Avril, 1782.

WM. GILL.

WILL^M. GILL, Mariner of Québec, gives notice to the Public that by a deed drawn up by Mon^r. PANET, Notary, he has purchased from Jean Baptiste Magnan, Esq; and Maria Louise Pagé Quély, veuve de Monsieur Décharney, Seigneur de Kamouraska, a lot of ground situated in St. Pierre's street in the Lower-town, opposite Madame Fortier's.

If any persons have claims on the said lot, by any title or in any manner whatsoever, they are required to notify the same to the said Monsieur PANET at his office, on or before the first day of May next, at which time he will avail himself of this advertisement against all such who may neglect to produce their pretensions within the above period.

Québec, 5th April, 1782.

WM. GILL.

CITY and DISTRICT of }
MONTREAL. }

Montreal, 1st. April 1782.

AT a Meeting of his Majesty's Commissrs. of the

Peace this day It was found that the following Articles were sold at Montreal at the Prices set against them as follows Viz. Wheat from 6/5d to 6/8d per B. Pease 5th per B. Oats 3/4d per B. Indian Corn 5/ per B. Coarse flour or Farine Brute at 13/4d per Ct. fine flour from 15/ to 16/8d per Ct. There being no other Article at Market the Price cannot be ascertained. By order of the Commissrs. J. BURKE, Cs. Ps.

DISTRICT of }
QUEBEC. }

Quebec, 1st. April, 1782.

AT a Meeting of His Majesty's Commissioners of the Peace for the said district, It is ordered that the Shilling Loaf of white Bread do weigh three Pounds twelve ounces, and the Shilling Loaf of Brown bread four pounds ten ounces; and that the Bakers mark their Bread with the initial letters of their Names.

The prices of the under-mentioned articles were found to be as follows, viz.

Fine Flour 32/6—Coarse Flour 25/—Oats from 3s. to 3/6.

The prices of Wheat, Barley, Pease, Indian-corn, &c. cannot be ascertained here being none at Market. By the Court, D. LYND, C. P.

ALL persons indebted for the freight of their

Goods transported over the Upper Lakes, in his Majesty's vessels in the years 1777, 1778 and 1779, are required to take notice, that His Excellency the Commander in Chief hath given orders to the Commanding officer at Carleton Island, not to suffer any Goods or Merchandise belonging to such persons, to pass that Post, until they have produced a Receipt or Certificate signed by me, Mr. James Clark, Naval Store-keeper at Carleton-Island, or Mr. John Laughton, Naval Store-keeper at Detroit, who were authorized to receive the said Freight, as mentioned in the Letters I wrote last Summer to each person so indebted. The accounts of the transport of Goods over the Upper Lakes in 1780, and 1781; not having yet come to my hands the freight account for them years, cannot now be made out. THOM. DUNN, Paym. Gen. Marine Department.

TOUS ceux qui doivent pour le frêt de leurs effets

transportés sur les Lacs dans les vaisseaux de sa Majesté dans les années 1777, 1778 et 1779, sont requis de prendre connoissance que son Excellence le Commandant en Chef a donné des ordres à l'Officier commandant à l'Isle Carleton de n'embarquer aucuns effets ou marchandises appartenans à telles personnes, pour passer ce Poste sans avoir produit au préalable un reçu ou certificat signé de moi, de Mr. James Clark, Garde-magasin naval à l'Isle Carleton ou de Mr. John Laughton, Garde-magasin naval au Détroit, qui sont autorisés de recevoir le dit frêt ci-dessus mentionné dans les lettres que j'ai écrites l'Été dernière à telle personne ainsi endettée. Les comptes du transport des effets et marchandises sur les Lacs en 1780 et 1781 n'étant pas encore venus entre mes mains, ne sauroient être tirés. THOM. DUNN, Paiement-général du département de la Marine.

WANTS A PLACE,

To attend in a Shop or in some other tolerable genteel way,

A Young Man who writes a tolerable hand, understands as much Arithmetic and the Theory of Book-keeping as are necessary for Business. He can be well recommended for his Honesty, Sobriety and Assiduity. For further Particulars enquire of the Printer.

DISTRICT of }
QUEBEC. }

BY virtue of a writ of Execution issued out of the Court of Common-pleas for the said district, at the suit of Madame Ducharnay, against the goods and chattels, lands and tenements of Jacques Danjon, to me directed, I have seized and taken in Execution a lot or piece of Land situate at the River Ouelle, in the District aforesaid, containing two arpents in front by forty arpents in depth, bounded in front by the River St. Lawrence, and behind by ———, joining on one side to the Widow Beaulieu and on the other side to Jean Déchevne, with a Dwelling-house, a Barn and Windmill thereon erected: Now this is to give notice that I shall expose the said premises to sale by public vendue at the Court-house in the City of Quebec, on Tuesday the eleventh day of June next, at eleven o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of the sale will be made known by

JA. SHEPHERD, Sheriff.

Any person or persons having prior claims to the said premises, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.

Quebec January 30, 1782.

TO BE SOLD at the PRINTING-OFFICE, Quebec.

SUPERFINE Imperial, Medium and Demmy Paper;
Ditto thick and thin folio and quarto post, gilt, plain and black edg'd;
Ditto and middling Propatria and Foolscap, cut and uncut;
Ditto middling and coarse Pot, cut and uncut;
Cartridge, emboss'd, blue, blotting, brown and whited-brown Paper;
Book-binders and Bonnet Pasteboard;
Quills and Pens;
Superfine red and black Sealing-wax;
Best Irish and common Wafers, red and Black;
Large Office-Wafers,
Black and Red Inkpowder;
Variety of Message and Visiting-Cards;
Mogul, Henry 8th. and Merry Andrew Cards;
Ivory-knives and Folders;
Red Tape and narrow Ribbon;
Paper Cases;
Variety of Pewter and Lead Inkstands;
Pewter Chests;
Wedgewood's patent Inkstands;
Pocket Inkcases of different kinds;
Ebony Ink-stands;
Pounce and Pounce-boxes;
Shining Sand and Sand-boxes;
Round and flat Rulers;
Red and black Lead Pencils;
Variety of Pocket books with and without Instruments;
Steel Pencil Cases;
Desk and pocket Penknives;
Spectacles and Reading Glasses;
Money Scales;
Paint Shells and Camel-hair pencils;
Afs-skin and paper Memorandum-books;
Scales and Dividers;
Quadrants;
Parchment;
Compleat Assortment of Copper-plate Copies;
American Atlas;
Maps Terrarum & Cœlorum;
Ditto of North America and the West India Islands;
Ditto of Pennsylvania;
Ditto Nova Scotia, Cape Breton and Island of St. John;
Charts of the River and Gulf of St. Lawrence, and Coast of Labrador;
Plans of the Battles of Bunker's-hill, Lake Champlain, &c.
A Curious Collection of Prints;
Acromatic Telescopes of different lengths.
A Large Assortment of BLANK BOOKS, rul'd and plain.
Sheep and Calf Skins;

At the same place may be had,

Blank Bonds, Bills of Lading, Bills of Exchange Powers of Attorney, Apprentice's Indentures, and Seamen's Articles. The Ordinances of the Province.

A L S O,

Turlington's Balsam, Anderson's Pills and Court-plaster,

VILLE et DISTRICT de }
MONTREAL. }

Montréal, le 1er. Avril, 1782.

A Une assemblée des Commissaires de Paix tenue

ce jour d'hui, l'on a trouvé que le prix à Montréal des articles ci-après étoit fixé comme suit, savoir: le bled de 6/5 à 6/8 le minot, les pois 5th. l'avoine 3/4 le minot, le bled inde 5th. le minot, la grosse farine ou la farine brute à 13/4 le cent, la fine fleur de 15th. à 16/8 le cent. L'on ne peut assurer le prix d'autres articles pour le présent n'en venant point au marché. Par ordre des Commissaires, J. BURKE, C. P.

DISTRICT de }
QUEBEC. }

Quebec, le 1 Avril, 1782.

A Une assemblée des Commissaires de la paix pour le dit district, il est ordonné que le pain blanc d'un shelling pèsera trois livres douze onces, et le pain bis d'un shelling pèsera quatre livres dix onces, et que les boulangers marqueront leurs pains des lettres initiales de leurs noms.

Les prix des articles ci-dessous mentionnés ont été trouvés comme suit savoir:

La fine Fleur à 32/6.—la grosse Fleur 25th.—l'avoine de 3s. à 3/6.

L'on ne peut fixer le prix du bled, de l'orge, des pois, du bled inde, &c. n'en venant pas au marché. Par la Cour, D. LYND, C. P.

TO BE SOLD,

A Commodious House and Lot of ground, most

delightfully situate on the pleasing bank of the River l'Assomption, opposite the village of that name; the property of Mr. THOMAS ROBISON.

The premises consists of a very good House lately built, and laid out in the English taste, as near as possible; on the first floor there is a good Dining-room, a Breakfast-room, a large Kitchen, and three Bed-rooms; with every requisite fixture.

On the second floor there is four Bedchambers, a Store-room, and a place to dry clothes;—there is a Barn, an Ice-house and Milk-house a top, a large Root-house, and every other office that is useful;—there is a good Garden, and about five arpens of land. The place is well calculated for a private Genteel family, a Merchant's store, or will make an exceeding good Tavern.

For Terms and other particulars enquire of the proprietor, dwelling on the premises. N. B. If the above-mentioned place is not disposed of by the first of June, it will be offered in exchange, for a place of equal worth, in (or near) the city of Quebec.

A VENDRE,

UNE maison commode et un emplacement très joliment

situe sur le bord de la riviere l'Assomption, vis-à-vis le village du même nom, appartenant à Mr. THOMAS ROBISON.

Le bien ci-dessus consiste en une très bonne maison nouvellement bâtie sur le goût Anglois autant que possible; au premier étage il y a une bonne salle à manger, une chambre à déjeuner, une antichambre, une grande cuisine et trois chambres à coucher, garnies.

Au second étage il y a quatre chambres à coucher, un magasin et un endroit pour faire secher du linge—il y a une grange, une glaciere, une laiterie, un grand appartement pour des légumes, et tout appartement commode; il y a aussi un bon jardin et environ cinq arpens de terre.

L'endroit est bien calculée pour une famille particuliere, un magasin de marchand ou pour une bonne taverne.

Pour les conditions ou autres particularités il faut s'adresser au propriétaire qui y demeure actuellement.

N. B. Si le bien ci-dessus mentionné n'est point vendu avant ou le premier jour de Juin il offrira en échange pour un endroit égal en valeur dans ou près la ville de Québec.

DISTRICT de }
QUEBEC. }

EN vertu d'un ordre d'exécution, sorti de la Cour des Plaidiers-communs pour le dit district, à la poursuite de Madame Ducharnay, contre les biens et effets, terres et possessions de Jacques Danjon, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution une portion de terre située à la Riviere Ouelle dans le dit district, contenant deux arpens de front sur quarante arpens de profondeur, bornée en front au fleuve St. Laurent, et par derrière à ———, joignant d'un côté à la veuve Beaulieu, et d'autre à Jean Déchevne; avec une maison, une grange et un moulin à vent y dessus construits:—Or j'avertis par ces présentes, que j'exposerai les dits biens en vente publique à la Chambre de la Cour, dans la ville de Québec, Mardi le onzieme jour de Juin prochain, à onze heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

JA. SHEPHERD, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétensions antérieures sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont requis par ces présentes d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le dit jour de la vente.

Quebec, le 30 Janvier, 1782.

A VENDRE à l'IMPRIMERIE à Québec,

DU Papier à écrire de toute sortes de qualités et de grandeurs;
Ditto à lettre in folio et in quarto, doré, uni et pour le deuil;
Ditto propatria et foolscap moien, coupé et non coupé;
Ditto pot moien et gras, coupé et non coupé;
Ditto fleur en fosse, marbré, bleu, gris et brouillard;
Plumes à écrire taillées et non taillées;
De la belle cire à cacheter, rouge et noire;
Les meilleurs oublies d'Irlande et de communes, rouges et noires;
Des grandes oublies de bureau;
De la poudre d'encre noire et rouge;
Une variété de cartes de visite et de message;
Des couteaux et tranchans d'ivoire;
Des galons rouges et du ruban étroit;
Des portefeuilles;
Des portefeuilles de voyage;
Une variété d'écritoires d'étain et de plomb;
Des boetes d'étain;
Des écritoires patentes de Wedgewood;
Des écritoires de poche de différentes sortes;
De la poudre de ponce avec les boetes;
Du sable et des sabliers;
Des regles rondes et plates;
Des crations de plomb rouge et noir;
Une variété de livres de poches avec et sans instrumens;
Des porte-craions d'acier;
Des canifs de bureau et de poche;
Des lunettes et des verres pour lire;
Des ballances;
Des coquilles de peinture et des pinceaux de cheveux;
Des livres de memorandum, de papier et de peau d'âne;
Des rapporteurs et des compas;
Des quadrans;
Du parchemin;
Un assortiment complet de gravures;
L'Atlas de l'Amérique;
Des mappes Terrarum & Cœlorum;
Ditto de l'Amérique du Nord et des Isles Occidentales;
Ditto de Pennsylvanie;
Ditto de l'Acadie, du Cap Breton et de l'Isle St. Jean;
Des cartes de la Riviere et Golfe St. Laurent et des Côtes de La Brador;
Des plans des batailles de Bunker's Hill, du Lac Champlain, &c.
Une collection curieuse de tableaux;
Des telescopes Acromatics de différentes grandeurs;
Un grand assortiment de livres en blanc, raies et unis.

L'on peut avoir au même endroit,

Des Connoissemens et les Ordonnances de la Province.

A U S S I,

Du Beaume de Turlington, les Pillules d'Anderson et Court-plaister.